

VOTE	
QUORUM : 201	
Nombre de délégués :	600
Votants :	251
Pour :	251
Abstentions :	0
Contre :	0

<h1 style="margin: 0;">COMITE SYNDICAL</h1> <h2 style="margin: 0;">du SIED 70 du 7 avril 2022</h2> <p style="margin: 0;">Date de convocation : 18 mars 2022</p>

DELIBERATION N° 15

OBJET : Budget primitif annexe « Prestations de services » de l'exercice 2022

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositifs dérogatoires introduits dans le cadre de la gestion de la sortie de crise sanitaire, le Comité syndical se déroule en visioconférence et le quorum est abaissé au tiers des membres présents. Il rappelle les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités du scrutin.

Le Président présente le projet de budget primitif annexe « Prestations de services » de l'exercice 2021 relevant de la nomenclature M4.

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOPTE** le budget primitif annexe « Prestations de services » de l'exercice 2022, tel qu'il est joint à la présente délibération.
- 2) **PRECISE** que les crédits sont votés par chapitre.

P.J. : Budget annexe « Prestations de services » de l'exercice 2022

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUX

